

**S.A. FLORIDIENNE N.V.**

Drève Richelle 161/4, bâtiment P  
B-1410 WATERLOO  
Tél. : 32/2/353.00.28 – Fax : 32/2/353.05.81  
RC Nivelles 071854 – TBA BE 0422.431.634

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 07 JUIIN 2011 à 15h00**

Tenue au siège social, Drève Richelle 161/4, bâtiment P, 1410 WATERLOO

---

**BUREAU**

La séance est ouverte à 15H30 sous la présidence du Baron Philippe Bodson.

Monsieur le Président choisit Monsieur Benoît Leemans pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean Misson et le Comte Jean-Pierre de Beaufort sont désignés comme scrutateurs.

Les administrateurs ici présents, complètent le bureau, savoir : le Chevalier Marc-Yves Blanpain, W Invest S.A. (Gaëtan Waucquez).

Le tout en conformité avec l'article 21 des statuts.

**COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE**

Sont présents ou représentés les actionnaires dont les noms, prénom et domicile ou dénomination et siège social respectifs, ainsi que le nombre d'actions de chacun d'eux, sont mentionnés en la liste de présence.

Cette liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire et les scrutateurs qui l'ont reconnue exacte, demeurera annexée à l'acte authentique de ce jour.

Les procurations, toutes sous seing privé, demeurent annexées au même acte authentique de ce jour

## EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président expose ce qui suit :

### **I. Assemblée Générale Ordinaire.**

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Examen et approbation des comptes annuels et de leurs annexes au 31 décembre 2010.  
Proposition de décision : le Conseil d'Administration recommande d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2010 ainsi que les affectations et prélèvements proposés.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.  
Proposition de décision : le Conseil d'Administration recommande d'approuver la décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Proposition de nommer comme administrateur indépendant le Vicomte Olivier Davignon pour une durée de trois ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.  
Proposition de décision : le Conseil d'Administration recommande d'approuver cette proposition.
5. Proposition de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Sparaxis S.A. (représentant permanent Yves Meurice) pour une durée de trois ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.  
Proposition de décision : le Conseil d'Administration recommande d'approuver cette proposition.
6. Divers

**II.** La présente société fait appel public à l'épargne.

**III.** Conformément à l'article 533 du Code des Sociétés, les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites au moins vingt-quatre jours avant l'assemblée dans Le Moniteur belge du 10 mai 2011 et du 11 mai 2011 (avis rectificatif) et dans L'Echo du 10 mai 2011. Les numéros justificatifs de ces insertions sont déposés sur le bureau.

**IV.** En outre, conformément à l'article 533 du Code des Sociétés, des lettres ont été envoyées le 09 mai 2011, soit quinze jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, aux administrateurs et au commissaire. Un exemplaire de la lettre missive est également déposé sur le bureau. La présente société n'a émis ni titres sans droit de vote, ni titres non représentatifs du capital, ni obligations, ni certificats nominatifs, ni droits de souscription sous quelque forme que ce soit.

Pour assister à la présente assemblée, les actionnaires présents et représentés doivent s'être conformés aux prescriptions de l'article 17 des statuts. Conformément à cet article, l'avis de convocation de la présente assemblée invitait MM. les actionnaires à déposer leurs titres au porteur au moins six jours ouvrables avant l'Assemblée, soit au plus tard le 27 mai 2011, aux sièges et agences belges de la Banque ING, de la Fortis Banque, de la Banque Dexia, de la Banque Degroof ou au siège social de la société.

Monsieur le Président souligne que deux actionnaires ne se sont pas formellement conformés au délai de l'article 17 des statuts.

Le Président intervient pour relever que, selon la meilleure doctrine en la matière<sup>1</sup>, les formalités de préavis imposées par le code des sociétés se fondent principalement sur des raisons liées à l'organisation pratique de l'assemblée dans la mesure où elles permettent ainsi la préparation, l'ordre et le contrôle de la régularité de l'assemblée. Il souligne que les défauts formels relevés dans le chef des actionnaires précités n'ont perturbé en rien la préparation de l'assemblée et il interroge dès lors Mesdames et Messieurs les actionnaires sur le point de savoir si quelqu'un s'oppose à la participation des actionnaires en question se déclarant disposé, dans pareil cas, à mettre la question au vote.

Le Président prend acte du fait que l'ensemble des actionnaires se rallie à l'unanimité (634.214 voix pour sur 634.214 présente) à l'opinion, au demeurant très raisonnable, de la doctrine citée et il indique à Monsieur le Secrétaire général que les actionnaires cités (Monsieur Jean Misson pour 1 titre et Monsieur Pietro Nuatatore pour 1 titre) peuvent être repris sur la feuille de présence de l'assemblée et prendre part aux délibérations et aux votes.

**VI.** Le Code des sociétés ne prévoit pas de quorum de présence déterminé pour les décisions à prendre par l'assemblée générale sur les points 1 à 5.

**VII.** Conformément aux articles 442, 622 paragraphe 1, 628, 632 paragraphe 4 et paragraphe 5 et 541 du Code des sociétés et à la loi du deux mai deux mille sept, le droit de vote des actions représentées à l'assemblée n'est pas suspendu, les actions représentées ne tombant pas sous l'application des dispositions légales susvisées.

**VIII.** Compte tenu des constatations faites par le Bureau et mentionnées ci-dessus, le bureau constate et requiert le Président d'acter qu'elle est apte et habile à délibérer valablement sur les points 1 à 4 figurant à l'ordre du jour à concurrence de 12 actionnaires, propriétaires de 634.214 actions, représentant dès lors 69,88 % du capital.

---

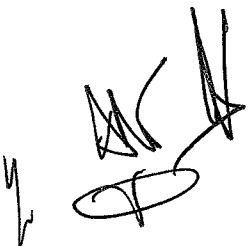
<sup>1</sup> F. DE BAUW « Les assemblées générales dans les sociétés anonymes », Bruylant, Bruxelles, 1996, p. 116.



**IX.** La présente société n'a pas de siège d'exploitation en région flamande.

Ceci exposé, l'assemblée aborde l'ordre du jour. Le Président y répond en séance. Après délibération l'assemblée prend les résolutions suivantes :

1. L'assemblée, consultée, renonce à entendre la lecture des rapports de gestion et de contrôle de Floridienne S.A. ainsi que la communication des comptes consolidés, dont les actionnaires ont eu connaissance.
2. L'assemblée adopte à la majorité de 634.214 de voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstentions la proposition relative à l'approbation des comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2010.
3. L'assemblée adopte à la majorité de 634.214 de voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstentions la proposition relative à l'affectation des résultats de la société pour l'exercice 2010.
4. L'assemblée adopte à la majorité de 634.214 de voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstentions à la proposition de distribuer un dividende net de EUR 2,40 payable à partir du 19 juillet 2011.
5. L'assemblée adopte à la majorité de 634.214 de voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstentions la proposition de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice 2010.
6. L'assemblée adopte à la majorité de 634.214 de voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstentions la proposition de donner décharge au commissaire pour l'exercice 2010.
7. L'assemblée adopte à la majorité de 634.214 de voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstentions la proposition nommer comme administrateur indépendant le Vicomte Olivier Davignon pour une durée de trois ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013
8. L'assemblée adopte à la majorité de 634.214 de voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstentions la proposition de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Sparaxis S.A. (représentant permanent Yves Meurice) pour une durée de trois ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.



**CLOTURE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45 heures.

Lecture intégrale faite, tous commentaires sollicités ou simplement utiles ayant été fournis par le Président, les membres du bureau, les administrateurs présents et intervenants et les actionnaires qui en ont exprimé le désir, ont signés avec le Président.

Benoit LEEMANS

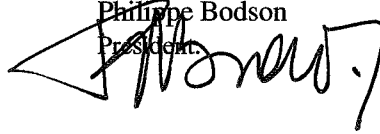
Secrétaire



Les Scrutateurs.

Philippe Bodson

Président



Les Actionnaires.

